Le très hon. M. BENNETT: Si l'on pose des questions à ce sujet; je répondrai.

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce qui regarde la Commission royale que le premier ministre vient de mentionner, celle-ci a été constituée par le gouvernement anglais et non pas par le gouvernement du Canada, n'est-ce pas?

Le très hon. M. BENNETT: Je croyais avoir dit clairement qu'elle a été créée par Sa Majesté, à Londres.

#### LA CONFERENCE ECONOMIQUE INTER-NATIONALE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre), (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Ces jours derniers, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a parlé de l'à-propos pour les honorables membres d'obtenir des exemplaires du texte du programme arrêté par la commission préparatoire des experts. Depuis ce temps, j'ai étudié la question et, avec le consentement de la Chambre, nous nous proposons de faire imprimer en anglais et en français un certain nombre d'exemplaires qui seront distribués aux députés. Je n'ai pas proposé la motion aujourd'hui afin que les chefs de l'opposition soient en mesure de fixer le nombre d'exemplaires qui devront être imprimés dans les deux langues. Je proposerai la motion vendredi; car, dans l'intervalle, nous aurons obtenu l'avis des intéressés quant au nombre d'exemplaires que l'on jugera à propos de faire imprimer. On nous a représenté que certains honorables membres aimeraient à obtenir une couple d'exemplaires pour être en mesure de discuter ces questions avec leurs commettants.

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'une astérisque.)

COMMISSION DE RADIODIFFUSION.—LES COMMU-NIQUÉS.

#### M. CASGRAIN demande:

Les communiqués émanant de la Commission de radiodiffusion à Ottawa sont-ils publiés en français?

## M. CASGRAIN: Rayée.

(La question est rayée.)

LE COLONEL W. H. CRAIG

## M. CASGRAIN demande:

1. A-t-on nommé à titre temporaire ou permanent le colonel W. H. Craig, de Kingston, inspecteur des pénitenciers?

2. Si tel est le cas, quelles sont ses qualités

spéciales pour ce poste, et quelle expérience de l'administration ou de la direction des pénitenciers possède-t-il?

[M. Duff.]

3. La Commission du service civil a-t-elle annoncé cette situation?

4. Le colonel W. H. Craig a-t-il demandé cette charge de préfet du pénitencier de Kingston les deux dernières fois où cette position a été va-cante, et sa demande a-t-elle été refusée?

5. A-t-il reçu quelque traitement de préférence pour service outre-mer ou pour d'autres mo-

6. Qui a conseillé au ministre de la Justice de le nommer?

# L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. La Commission du service civil a délivré un certificat provisoire, à la demande du ministère de la Justice, pour que le lieutenantcolonel William H. Craig soit employé temporairement pour une période n'excédant pas

trois mois, à partir du 16 janvier.

2. Vu que le département a déclaré qu'il est nécessaire que la personne remplissant ces fonctions possède quelque expérience en ce qui regarde la vérification et la comptabilité, et que le colonel Craig est un comptable autorisé, il a été choisi sur la recommandation du département pour remplir provisoirement la vacance. Lorsqu'il a posé sa candidature, il n'a nullement donné à entendre qu'il possédait quelque expérience en ce qui regarde l'administration des pénitenciers.

3. Oui.

4. Oui; sa demande a été prise en considération avec celles des autres candidats.

5. Le colonel Craig avait droit à la préférence que l'on accorde aux vétérans qui ont fait du service actif outre-mer.

6. Le ministre de la Justice n'a recu aucune recommandation.

# LE GÉNÉRAL W. SAINT-PIERRE-HUGHES

# M. CASGRAIN demande:

1. Quand le général W. Saint-Pierre-Hughes, surintendant des pénitenciers, a-t-il été congédié?

2. A-t-il donné volontairement sa démission, ou si on lui a demandé de prendre sa retraite?

3. Quand son successeur a-t-il été nommé; la Commission du service civil a-t-elle ouvert un concours, et a-t-elle institué un comité pour examiner les qualités de chaque candidat?

4. Combien de candidats a-t-on examinés, et le bureau des examinateurs a-t-il fait un classe-

5. Quel candidat la Commission du service civil a-t-elle proposé au ministère de la Justice?

6. La Commission du service civil a-t-elle préparé une liste des divers candidats d'après leurs capacités et d'après l'ordre de mérite à une nomination?

7. Quel rang le général D. M. Ormond occupait-il sur cette liste?

8. La Commission du service civil avait-elle recommandé ce candidat comme de premier choix et sinon, pourquoi l'a-t-on choisi de préférence à d'autres?

9. Le général D. M. Ormond avait-il l'expérience de l'administration des pénitenciers ou des prisons?

ment?